



## ORDRE DU JOUR

# C.C.A.S.

**Mardi 21 Avril 2026 à 19H30**

### **C.C.A.S.:**

1. Installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Création de Vice-Présidences en charge de l'action sociale, de la Régie autonome et des Finances
4. Elections des Vice-Présidents
5. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 12/03/2026
6. Délégation de pouvoirs accordée par le conseil d'administration au Président
7. Délégation à M. le Président en vue de recruter du personnel contractuel

### **- ACTION SOCIALE CCAS:**

8. Budget CCAS : affectation de résultat 2025 sur 2026
9. Budget CCAS : BP 2026
10. Subvention 2026 du budget Commune au budget C.C.A.S.
11. Subventions 2026 aux associations
12. Subventions 2026 CAS CCAS et MPT
13. Art 6232 Fêtes et cérémonies : listes des dépenses autorisées par le Conseil CCAS et MPT

### **- RÉGIE AUTONOME CENTRE SOCIAL MAISON POUR TOUS:**

14. Budget Régie MPT : affectation de résultat 2025 sur 2026
15. Budget Régie MPT : BP 2026
16. Convention Banque alimentaire
17. Convention EDF

QUESTIONS DIVERSES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Étaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUUNET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Étaient représentés** :

**Étaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**01/Installation du Conseil d'administration du Centre communal d'Action Social suite aux élections municipales**

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Jean-Paul BRINGER

Vu la délibération n°3 du Conseil municipal du 02 avril 2026 qui fixe à huit le nombre de membres élus par le Conseil municipal devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac

Vu la délibération n°4 du Conseil municipal du 02 avril 2026 qui désigne les huit membres élus par le Conseil municipal devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac

Vu l'arrêté municipal N°101 du 16 avril 2026 procédant au renouvellement des huit membres « nommés » appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac

Après en avoir délibéré les membres du CCAS constatent et déclarent l'installation du conseil d'administration du Centre communal d'action social de Brives-Charensac soit :

- Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de droit

Dans leurs fonctions de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en leur qualité de membres élus par le Conseil municipal :

1. **OUILLON Bruno**
2. **BELIN Véronique**
3. **PALHIER Joëlle**
4. **JAVON Serge**
5. **LEROY Chantal**
6. **BETHERY Philippe**
7. **POUGNET Patrice**
8. **LAIGRE Sandrine**

**ET**

Dans leurs fonctions de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en leur qualité de Membres nommés par Monsieur le Maire par l'arrêté 2026-101 du 16 avril 2026 :

-Monsieur **Christian MALROUX**, domicilié 14 Impasse Brunelet à Brives-Charensac représentant les Associations Familiales, Confédération Syndicale des Familles à Brives-Charensac

-Mme **Raymonde LHOSTE**, domiciliée 20 route du Monteil Le Picardie le Doullens à Brives-Charensac représentant l'association locale de retraités et de personnes âgées

-Monsieur **Frédéric CHOPARD**, domicilié Résidence La Colombe 89 avenue CHARLES Dupuy à Brives-Charensac représentant les associations de personnes handicapées du Département ;

-Monsieur **Bernard PAULIN** domicilié 19 Rue du Ruisseau à Brives-Charensac, représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion ;

Et les représentants de la société civile :

-Madame **Nadine MIALON**, domiciliée 40 Avenue Charles DUPUY à Brives-Charensac au titre des personnes qui participent à des actions de prévention et d'animations ou de développement social dans la Commune

-Madame **Nicole BESSE-BONNET**, domiciliée 2 Bis Route du Monteil à Brives-Charensac, au titre des personnes qui participent à des actions de prévention et d'animations ou de développement social dans la Commune

-Madame **Violaine SOUVETON** domiciliée 10 Rue de la République à BRIVES-CHARENSAC au titre des personnes qui participent à des actions de prévention et d'animations ou de développement social dans la Commune

-Monsieur **David FREJAVILLE** domicilié 9D avenue Pierre Farigoules à BRIVES-CHARENSAC au titre des personnes qui participent à des actions de prévention et d'animations ou de développement social dans la Commune.

Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26

Nombre de Conseillers présents	14	
Nombre de Conseillers représentés	0	
Nombre de suffrages exprimés	14	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

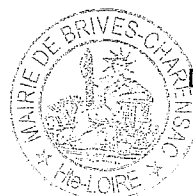
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Sandrine LAIGRE

Président du C.C.A.S.

La secrétaire de séance



JPB SL

2026/010



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Étaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUGNET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Étaient représentés** :

**Étaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**02/Désignation du secrétaire de séance**

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Jean-Paul BRINGER

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.


Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Madame Sandrine LAIGRE en qualité de secrétaire de séance.

Publication électronique sur le site  
<https://www.brives-charensac.fr/>  
Le 22-04-2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026  
Reçu en préfecture le 22/04/2026  
Publié le   
ID : 043-264300237-20260421-CCAS\_26\_2104\_02-DE

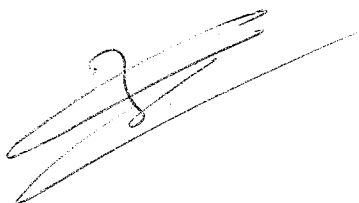
Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Étaient présents :** Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUGET - Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Étaient représentés :**

**Étaient excusés :** - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents : (avec voix consultative) :** Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance :** Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**03/Création d'un Vice-Présidence du CCAS en charge du Centre Social Maison Pour Tous**

<b>Nomenclature</b>	<b>5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Jean-Paul BRINGER</b>

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-4 à L123-9 et R123-1 à R123-26 ;  
Vu le règlement intérieur du CCAS ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'administration ;

**Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**APPROUVENT** la création de trois Vice-Présidences, au sein du conseil d'administration du CCAS, qui auront pour objet :

-pour la première d'assurer le suivi des affaires financières du CCAS et du budget annexe Régie autonome MAISON POUR TOUS

-Pour la seconde de suivre l'activité de la régie autonome MAISON POUR TOUS


-Pour la troisième de suivre les activités d'action sociale.

**Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26**

Nombre de Conseillers présents	14	
Nombre de Conseillers représentés	0	
Nombre de suffrages exprimés	14	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

  
Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

  
La secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUUNET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Etaient représentés** :

**Etaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**04/Elections aux postes de Vice-président(e)s**

Nomenclature	5 Institutions et vie politique / 5.1 Election de l'exécutif
Rapporteur	Jean-Paul BRINGER

Conformément à l'article 123-6 du Code De l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Président invite les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à élire un(e) Vice-président(e) aux

Considérant la délibération n° 3 du 21 avril 2026 créant 3 postes de vice-présidents au sein du conseil d'administration du centre communal d'action social en charge respectivement des affaires financières, de suivi des activités de la Régie autonome MAISON POUR TOUS, et en charge du suivi des activités d'action sociale.

Le conseil d'administration a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Président, des candidatures aux fonctions de Vice-Président (e).

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles procèdent au scrutin pour chaque poste de vice-présidence

**SCRUTIN POUR CHAQUE POSTE DE VICE-PRESIDENT (E) :**

- ✓ **Vice-Présidence en charge du suivi des affaires financières du CCAS et du budget annexe Régie autonome MAISON POUR TOUS**

ACTE DE CANDIDATURE : OUILLON Bruno

APB - SC

2026/012

**Bruno OUILLON** ayant obtenu la majorité absolue lors du vote à main levée soit 14 voix, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

- ✓ Vice-Présidence en charge du suivi de l'activité de la Régie autonome MAISON POUR TOUS

ACTE DE CANDIDATURE : BELIN Véronique

**BELIN Véronique** ayant obtenu la majorité absolue lors du vote à main levée soit 14 voix, a été proclamé Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

- ✓ Vice-Présidence en charge du suivi des activités d'action sociale

ACTE DE CANDIDATURE : PALHIER Joëlle

**PALHIER Joëlle** ayant obtenu la majorité absolue lors du vote à main levée soit 14 voix, a été proclamé Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

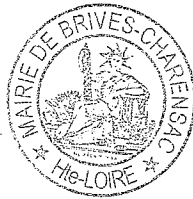
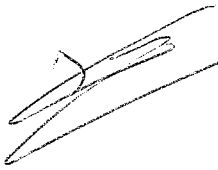
Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUIILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUUNET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Etaient représentés** :

**Etaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**05 /Adoption du compte-rendu du 12 mars 2026**

<b>Nomenclature</b>	<b>5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Jean-Paul BRINGER</b>

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.


Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés **Approuvent** le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Publication électronique sur le site  
<https://www.brives-charensac.fr/>  
Le 22-04-2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026  
Reçu en préfecture le 22/04/2026  
Publié le   
ID : 043-264300237-20260421-CCAS\_26\_2104\_05-DE

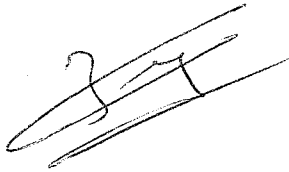
Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUGET - Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Etaient représentés** :

**Etaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents (avec voix consultative)** : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**06/Délégation de pouvoir accordé par le Conseil d'Administration au Président**

<b>Nomenclature</b>	<b>5 Institutions et vie politique / 5.4 Délégations de fonction</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Jean-Paul BRINGER</b>

Vu l'article R 123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui prévoit :

« Le conseil d'Administration peut donner délégation de pouvoirs à son président ou à son vice-président dans les matières suivantes :


1° Attribution des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'administration

**Considérant** la nécessité de pouvoir instruire rapidement toutes les demandes de secours d'urgence

**Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- Donnent délégation au Président pour accorder des secours exceptionnels d'urgence afin de venir en aide immédiatement aux personnes en grande difficulté, dans les conditions fixées ci-après :

Publication électronique sur le site  
<https://www.brives-charensac.fr/>  
Le 22-04-2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026  
Reçu en préfecture le 22/04/2026  
Publié le   
ID : 043-264300237-20260421-CCAS\_26\_2104\_06-DE

Type d'intervention :

- prestations directes (prise en charge d'une facture auprès d'un créancier)
- Prestations en bon d'achat (aide d'urgence alimentaire)
- aide alimentaire par l'intermédiaire de la Banque Alimentaire dont le CCAS est adhérent

La limite financière de la délégation est fixée à **1000€ par secours**

Durée de la délégation : **pour toute la durée du mandat**

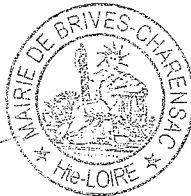
Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26

Nombre de Conseillers présents		<b>14</b>
Nombre de Conseillers représentés		<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés		<b>14</b>
VOTE	ABSTENTIONS	<b>0</b>
	CONTRE	<b>0</b>
	POUR	<b>14</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUGET - Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Etaient représentés** :

**Etaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**07/ Délégation du Conseil d'Administration en vue de recruter du personnel contractuel**

<b>Nomenclature</b>	<b>5 Institutions et Vie Politique / 5-4 Délégations de fonctions</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Jean-Paul BRINGER</b>


Vu la loi n°84-56 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3

Vu le décret n°88-145 du 15 janvier 1988 relatif au statut des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Considérant que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou bien un accroissement saisonnier d'activité et que ce type de recrutement peut s'avérer utile dans le cadre de la gestion des services municipaux pour répondre à des besoins de surcroît temporaire de travail mais aussi afin d'acquies plus de visibilité avant de créer des emplois permanents.

Publication électronique sur le site  
<https://www.brives-charensac.fr/>  
Le 22-04-2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026  
Reçu en préfecture le 22/04/2026  
Publié le   
ID : 043-264300237-20260421-CCAS\_26\_2104\_07-DE

**Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :**  
**-Autorisent Monsieur le Président à recruter du personnel non titulaire sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou bien un accroissement saisonnier d'activité.**

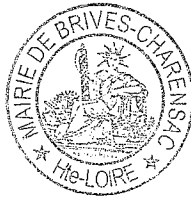
Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUUNET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Etaient représentés** :

**Etaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**08/ BUDGET CCAS : Affectation de résultat 2025 sur 2026**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Bruno OUILLON</b>

**BUDGET DU C.C.A.S – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'exercice 2025 sur 2026**

VU la délibération n°4 du 12 mars 2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025 ;


Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-STATUENT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;

CONSTATENT que le compte financier unique fait apparaître :

- Un résultat d'exploitation de fonctionnement de clôture à **zéro** soit :
  - -un excédent de **0.31cts** l'exercice 2025 cumulé à
  - Un déficit antérieur reporté de **-0.31cts**
  
- **49 858.73€** d'excédent d'investissement de clôture soit :
  - Un déficit d'investissement de **-10 683.60€** du CCAS sur l'exercice 2025 cumulé à
  - **60 542.33 €** D'excédent antérieur reporté

Publication électronique sur le site  
<https://www.brives-charensac.fr/>  
Le 22-04-2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026  
Reçu en préfecture le 22/04/2026  
Publié le   
ID : 043-264300237-20260421-CCAS\_26\_2104\_08-DE

- CONSTATENT qu'il n'y a pas de RESTES A REALISER 2025 SUR 2026

-Affectent le résultat d'exploitation comme suit :

- Recettes d'investissement art 001 : **49 858.73€**

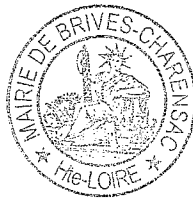
Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26

Nombre de Conseillers présents	14	
Nombre de Conseillers représentés	0	
Nombre de suffrages exprimés	14	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUCKET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Etaient représentés** :

**Etaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents (avec voix consultative)** : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**09/ BUDGET CCAS : BUDGET PRIMITIF 2026**

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Bruno OUILLON

Considérant la délibération n°08 du 21 Avril 2026 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac approuvant l'affectation du résultat 2025 sur 2026 :

**BUDGET PRIMITIF 2026 DU C.C.A.S –**

Après présentation de la proposition de BP 2026, Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuvent** le Budget PRIMITIF 2026 du C.C.A.S. (présentation détaillée et commentée en annexe) qui peut se résumer ainsi et qui s'équilibre à **182 500€** en section de fonctionnement et à **50 358.73€** en section d'investissement

FPB - SL

2026/017

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le



ID : 043-264300237-20260421-CCAS\_26\_2104\_09-DE

FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024	BP +BS 2025	CFU 2025	BP 2026
RECETTES		Voté	Réalisé au 01/12/2024	Voté	Réalisé au 01/12/2025	PROJET
Chapitre 002	solde antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Chapitre 013	Atténuations de charges(remb salaires)	0,00	5 852,33	0,00	2 670,80	0
Chapitre 70	Prod des services et du domaine	130 000,00	131 423,30	135 000,31	121 969,20	119 200,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	70 000,00	39 565,17	63 300,00	16 089,57	63 300,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 76	Produits financiers		0	0	0	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	1,24	1,24	312,71	0,00
Chapitre 042	Transfert entre sections	0,00	1,24	1,24	0,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCT.		200 000,00	176 843,28	198 302,79	141 042,28	182 500,00

DEPENSES		BP 2024	CA 2024	BP +BS 2025	CFU 2025	BP 2026
Chapitre	Description	Voté	Réalisé au 01/12/2024	Voté	Réalisé au 01/12/2025	PROJET
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,31	0,00	0
Chapitre 011	Charges à caractère général	121 700,00	116 772,84	127 550,00	102 606,97	130 250,00
Chapitre 012	Charges de personnel	72 000,00	58 407,98	56 000,00	34 925,00	45 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5 300,00	1268,53	4 150,00	3 117,00	6 750,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Chapitre 042	Opér d'ordre transfert entre sections	1 000,00	393,00	600,00	393,00	500,00
Chapitre 23	Virement à la section d'investissement			10 000,00	0,00	
TOTAL DEPENSES FONCT.		200 000,00	176 842,35	198 300,31	141 041,97	182 500,00

INVESTISSEMENT		BP 2025	BS 2025	TOTAL 2025	CFU 2025	BP 2026
RECETTES		Voté	Voté	Voté	Réalisé 2025	PROJET
Chapitre 001	solde antérieur reporté	0	60 542,33	60 542,33	0	49 858,73
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0	0
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0	0
Chapitre 13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00	0	0
Chapitre 040	Transfert entre sections	600,00	0,00	600,00	393	500
28182/158	amortissements	600,00	0,00	600,00	0	0
2745	Remb sur avance	0,00	0,00	0,00	492	0
Chapitre 21		10 000,00	0,00	10 000,00	0	0
TOTAL RECETTES FONCT.		10 600,00	60 542,33	71 142,33	885,00	50 358,73

DEPENSES		BP 2025	BS 2025	TOTAL 2025	CFU 2025	BP 2026
Chapitre	Description	Voté	Voté	Voté	Réalisé 2025	PROJET
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21		10 600,00	60 542,33	71 142,33		
2135	Installations générales, agencements	0,00	30 000,00	30 000,00		30 000,00
215731	Matériel roulant	10 600,00	0,00	10 600,00	8 613,60	10 000,00
2158	autres installations	0,00	0,00	0,00		5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	30 542,33	27 542,33		358,73
2745				3 000,00	2955	5 000,00
Chapitre 042	Opér d'ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES FONCT.		10 600,00	60 542,33	71 142,33	11 568,60	50 358,73

- Et autorisent la limite de la fongibilité des crédits au taux maximum réglementaire de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

Le présent budget est voté avec reprise du résultat

Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26		
Nombre de Conseillers présents	14	
Nombre de Conseillers représentés	0	
Nombre de suffrages exprimés	14	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Sandrine LAIGRE

Président du C.C.A.S.

La secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUQUET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Etaient représentés** :

**Etaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents (avec voix consultative)** : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**10/Subvention 2026 du Budget Commune au budget CCAS et au budget annexe MPT**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Bruno OUILLON</b>

Vu la Délibération n°09 du 21 avril 2026 approuvant le budget primitif du CCAS 2026 et notamment la subvention d'équilibre du Budget de la Commune prévue et qui s'élève à 63 300€.

Sachant que la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre sera effectuée en fin d'année et ce afin d'être ajustée au plus près de la réalisation réelle du résultat cumulé 2026 ;

Vu la Délibération du 21 avril 2026 approuvant le budget primitif du MPT 2026 et notamment la subvention d'équilibre du Budget de la Commune prévue et qui s'élève à 196 701.41€.

**Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Approuvent** la prévision budgétaire de la subvention d'équilibre CCAS 2026 du budget de la Commune qui s'élève à 63 300€.

- **Autorisent** M. le Président à effectuer la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre au budget CCAS en fin d'année 2026 (émission du titre à l'article 7474) à hauteur du résultat cumulé 2026 et afin de permettre le juste équilibre (égalité dépenses-recettes y compris résultat antérieur reporté) du Compte Financier Unique 2026 dans la mesure où celle-ci est égale ou inférieure à la prévision budgétaire.

JPB - SL

2026/018

- **Approuvent** la prévision budgétaire de la subvention d'équilibre MPT 2026 du budget de la Commune qui s'élève à 196 701.41€.
- **Autorisent** M. le Président à effectuer la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre au budget MPT en fin d'année 2026 (émission du titre à l'article 7474) à hauteur du résultat cumulé 2026 et afin de permettre le juste équilibre (égalité dépenses-recettes y compris résultat antérieur reporté) du Compte Financier Unique 2026 dans la mesure où celle-ci est égale ou inférieure à la prévision budgétaire.

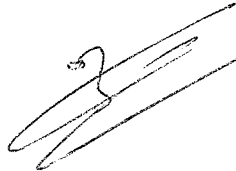
Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**  
Membres en exercice : 17  
Date de convocation: 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents :** Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUUNET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Etaient représentés :**

**Etaient excusés :** - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carolè OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents :** (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance:** Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**11/Subvention 2026 du C.C.A.S. aux associations**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7.5 Subventions</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>BRUNO OUILLON</b>


Monsieur le Président soumet à l'approbation des Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. la décision d'octroyer et de définir les subventions 2026 du CCAS au Secours Populaire, aux Restaurants du Cœur et à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) dans le cadre du TELETHON 2026.

Concernant la subvention AMF, cette subvention viendra abonder la somme globale récoltée lors des manifestations de solidarités qui se seront déroulées à BRIVES CHARENSAC.

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :Reconduisent en 2026 les subventions aux mêmes montants qu'en 2025

	2025	2026
<b>AFM TELETHON</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
<b>Restaurants du Cœur</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
<b>Secours Populaire</b>	<b>200</b>	<b>200</b>

Publication électronique sur le site  
<https://www.brives-charensac.fr/>  
Le 22-04-2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026  
Reçu en préfecture le 22/04/2026  
Publié le   
ID : 043-264300237-20260421-CCAS\_26\_2104\_11-DE

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du B.P. 2026

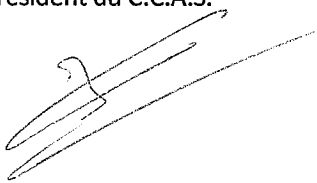
Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUUNET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Etaient représentés** :

**Etaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents (avec voix consultative)** : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**12/Subvention 2026 au Comité d'Action Sociale de personnel municipal CCAS et MPT**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7.5 Subventions</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Bruno OUILLON</b>

Monsieur le Président soumet à l'approbation des Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. la décision d'octroyer et de définir la subvention 2026 du CCAS au Comité d'Action Social de la mairie de BRIVES-CHARENSAC (0.37% de la masse salariale N-1) et d'en faire de même concernant le Régie autonome MAISON POUR TOUS établissement faisant partie intégrante du CCAS.

**Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :**


- **Confirment** l'inscription budgétaire de cette subvention au B.P. 2026 du C.C.A.S.

- **Autorisent** Monsieur le Président à verser à l'article 6574 cette participation financière au budget CCAS de **80.89€** (0.37% des art 641 et suivants du CFU 2025 soit 21 862.41€)

**Confirment** l'inscription budgétaire de cette subvention au B.P. 2026 de la MPT

- **Autorisent** Monsieur le Président à verser à l'article 6574 cette participation au budget MPT **1653.36€** (0.37% des art 641 et suivants du réalisé 2026 soit 446854.84€ )

Publication électronique sur le site  
<https://www.brives-charensac.fr/>  
Le 22-04-2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026  
Reçu en préfecture le 22/04/2026  
Publié le   
ID : 043-264300237-20260421-CCAS\_26\_2104\_12-DE

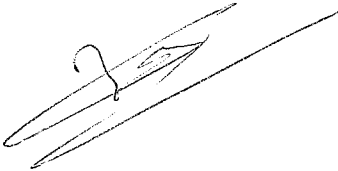
Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.




Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





Publication électronique sur le site  
<https://www.brives-charensac.fr/>  
Le 22-04-2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026  
Reçu en préfecture le 22/04/2026  
Publié le   
ID : 043-264300237-20260421-CCAS\_26\_2104\_13-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUUNET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Étaient représentés** :

**Etaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**13/ Listes des dépenses à imputer à l'art 6232 « Fêtes et cérémonies »**

<b>Nomenclature</b>	<b>Finances Locales / 7-10 Divers</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Bruno OUILLON</b>

Au vu du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, M. le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés décident de :  
-Prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget et ce pour la durée du mandat pour le budget principal CCAS et le budget annexe Régie autonome MAISON POUR TOUS

-d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies telles que le repas, colis ou bons-cadeaux (valeur unitaire de 10€ facturable pour les commerçants auprès du CCAS) de fin d'année des aînés de la Communes, la cérémonie annuelle de remise du livre de naissance, la cérémonie de remise de la médaille de la famille ou toute autre cérémonie d'importance communale célébrant un évènement en lien avec les missions sociales du CCAS.

TPB- SL

2026/021

-les frais de restauration des élus ou des employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels,

-les fleurs, bouquets, médailles, offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des décès des mariages et naissance des agents et élus eux-mêmes de leurs ascendants, descendants et conjoints, dans la limite de 100€ ; et des présents offerts lors du départ en retraite des agents dans la limite de 250€.

-le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (Sacem, Spre, Guso...)

-les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUGET - Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Etaient représentés** :

**Etaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents (avec voix consultative)** : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**14/ BUDGET REGIE MAISON POUR TOUS : Affectation de résultat 2025 sur 2026**

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Bruno OUILLON

**BUDGET DU REGIE MAISON POUR TOUS – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'exercice 2025 sur 2026**

VU la délibération n°05 du 12 mars 2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025 ;

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :

STATUENT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;

CONSTATENT que le compte financier unique fait apparaître :

- Un résultat d'exploitation de fonctionnement de clôture à **150 608.59€** soit :
  - -un excédent de **150 608.59€** l'exercice 2025 sans résultat antérieur reporté car 2025 est la première année d'existence de ce budget.
- Un déficit d'investissement de **-4561.08€** sans résultat antérieur reporté car 2025 est la première année d'existence de ce budget.

JPB - RL

2026/022

- CONSTATENT qu'il n'y a pas de RESTES A REALISER 2025 SUR 2026

-Affectent le résultat d'exploitation comme suit au BP 2026 :

- Recettes de fonctionnement 002 Excédent antérieur reporté : 146 047.51€
- Recettes de Investissement Titre à l'article 1068 : 4561.08€

Conseil d'Administration du CCAS 21-  
04-26

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUQUET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Etaient représentés** :

**Etaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**15/ BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME MAISON POUR TOUS CENTRE SOCIAL : BUDGET PRIMITIF 2026**

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Bruno OUILLON

Considérant la délibération n°14 du 21 Avril 2026 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac approuvant l'affectation du résultat 2025 sur 2026 :

**BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME MAISON POUR TOUS CENTRE SOCIAL – Exercice 2026**

Après présentation de la proposition de BP 2026, Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuvent** le Budget Primitif 2026 de la Régie autonome MPT Centre Social. (Présentation détaillée et commentée présentée en séance) qui peut se résumer ainsi et qui s'équilibre à **857 050€** en section de fonctionnement et à **10 000€** en section d'investissement :

-**Autorisent** la limite de la fongibilité des crédits au taux maximum réglementaire de **7.5%** des dépenses réelles de chacune des deux sections

JPB - SL

2026/023

FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026
RECETTES		Voté	Réalisé au 31/12/2025	Projet
Chapitre 002	solde antérieur reporté	0,00	0,00	146 047,51
Chapitre 013	Atténuations de charges(remb salaires)	2 800,00	584,17	500,00
Chapitre 70	Prod des services et du domaine	130 000,00	119 419,37	127 000,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	713 730,00	637 704,90	578 941,41
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	199 885,70	4 561,08
Chapitre 77	Produits exceptionnels	200,00	0,00	0,00
Chapitre 042	Transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES FONCT.</b>		<b>866 730,00</b>	<b>957 594,14</b>	<b>857 050,00</b>

DEPENSES				
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	0,00		
Chapitre 011	Charges à caractère général	190 230,00	189 982,39	210 550,00
Chapitre 012	Charges de personnel	669 000,00	616 786,69	646 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	1,55	0,00
Chapitre 042	Opér d'ordre transfert entre sections	500,00	214,92	500,00
CHAPITRE 023	Virement à la section d'invest	5 000,00	0	0,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCT.</b>		<b>866 730,00</b>	<b>806 985,55</b>	<b>857 050,00</b>

INVESTISSEMENT		BP 2025	2026
RECETTES		Voté	Proposé
1068	Affectation de résultat	0,00	4 561,08
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
Chapitre 13	Subvention d'investissement	0,00	0,00
Chapitre 040	Transfert entre sections	500,00	500,00
28182/188	amortissements	500,00	500,00
CHAPITRE 21		5 000,00	4 938,92
<b>TOTAL RECETTES INV</b>		<b>5 500,00</b>	<b>10 000,00</b>

DEPENSES			
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00
Chapitre 21	Charges à caractère général	0,00	10 000,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	10 000,00
<b>TOTAL DEPENSES INV</b>		<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>


L'Assemblée délibérante vote le présent Budget Général :

- au niveau du CHAPITRE pour la section de FONCTIONNEMENT
- au niveau du CHAPITRE pour la section d'INVESTISSEMENT,

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

Le présent budget est voté AVEC reprise du résultat.

Publication électronique sur le site  
<https://www.brives-charensac.fr/>  
Le 22-04-2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026  
Reçu en préfecture le 22/04/2026  
Publié le   
ID : 043-264300237-20260421-CCAS\_26\_2104\_15-DE

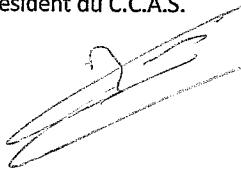
Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE



La secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUUNET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Etaient représentés** :

**Etaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

**16/Convention Banque alimentaire**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Joëlle PALHIER</b>

M. Le Président rappelle qu'en application de sa mission d'Aide Publique et plus particulièrement d'assistance alimentaire, le C.C.A.S. de Brives-Charensac collabore depuis longtemps avec la Banque Alimentaire. Celle-ci lui fournit les denrées alimentaires susceptibles d'être distribuées aux personnes vivant en situation précaire orientées par les travailleurs sociaux.

M. Le Président présente aux membres du Conseil d'administration la Convention de partenariat alimentaire entre le C.C.A.S. et la Banque alimentaire qui a pour objectif de formaliser cette coopération et de répondre à l'article 5 des statuts des Banques Alimentaires qui définit les cinq axes suivant pour permettre une aide alimentaire quantitative conséquente et la mise en place de la logistique correspondante :

- Chaîne d'écoute entre Banque Alimentaire, Partenaires et Bénéficiaires ;
- Strict respect des conditions d'hygiène et de sécurité alimentaire ;
- Amélioration de l'équilibre nutritionnel ;
- Alimentation, créatrice de lien social ;
- Aide aux Partenaires pour la mise en œuvre d'un accompagnement adapté, ainsi qu'à la mise en place d'actions d'insertion et d'intégration sociales et de formation.

La convention est signée pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction jusqu'à une durée maximale de 5 ans. Elle peut être dénoncée à tout moment par une des parties, avec un préavis d'un mois.

**Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- Autorisent M. le Président à signer la Convention de Partenariat Alimentaire avec La Banque Alimentaire ;
- Permettent d'organiser la mise en œuvre matérielle de la présente convention ainsi que de mandater les dépenses y afférant et notamment le paiement de la cotisation annuelle d'adhésion à la Banque Alimentaire ainsi que le celui des denrées distribuées. Ces dépenses seront comptabilisées à l'article 6281 du BP 2026.

**Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26**

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Mardi 21-04-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 16-04-2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

**Etaient présents** : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUGNET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

**Etaient représentés** :

**Etaient excusés** : - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

**Secrétaire de séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

#### 17/Convention de partenariat avec EDF

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Joëlle PALHIER

M. le Président expose que le CCAS et EDF souhaitent s'inscrire dans une démarche commune de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique.

En effet, EDF est engagée depuis plus de 30 ans dans des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis. Cet engagement se traduit non seulement par une action de terrain auprès des collectivités territoriales à travers le Fonds de Solidarité Logement (ci-après « FSL »), mais également par des partenariats nationaux comme locaux destinés à lutter contre la précarité énergétique.

De son côté, le CCAS est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par le soutien aux familles dans leurs dépenses d'énergies. Dans ce contexte, le CCAS prévoit avec l'appui notamment d'EDF :

- **Permettent** aux personnes de la ville de BRIVES-CHARENSAC en situation de Précarité énergétique de bénéficier d'actions de prévention permettant la maîtrise des consommations d'énergies ;
- De leur faire connaître les différents dispositifs et procédures d'aide en matière d'énergie, d'être informés et orientés vers les différents partenaires habilités à constituer ou à les aider à constituer des dossiers de demande d'aides.

Dans ce cadre, le CCAS et EDF constatant la communauté de leurs intérêts, souhaitent d'inscrire leur démarche dans le cadre d'une convention.

Dans le cadre de cette convention dont exemplaire est annexé à la présente délibération et qui a pour objet de définir et préciser les objectifs et les conditions de partenariat entre les Parties en matière d'accompagnement des personnes ou ménages en situation de précarité énergétique, clients d'EDF,

**EDF s'engage à :**

- Proposer des actions de sensibilisation et d'information au CCAS et à leurs partenaires associatifs, qui seront les relais auprès des personnes ou ménages en situation de précarité énergétique accompagnés par ces structures / ou ces associations partenaires. Ces informations pourront notamment porter sur :

- Les dispositifs d'aides (Fonds de Solidarité Logement...),
- Le chèque énergie et son utilisation,
- La lecture des éléments clés de la facture EDF,
- La maîtrise de l'énergie (conseils sur les usages et écogestes).

L'organisation de ces différentes interventions sera définie ultérieurement d'un commun accord des Parties.

- Accompagner le CCAS dans l'analyse des situations des clients particuliers EDF (compréhension de la facture, modes de paiement, montant de la dette, puissance souscrite),

- Mettre à disposition du CCAS des supports de communication clients réalisés par EDF (ex : brochures, information chèque énergie, livret écogestes etc...).

- Communiquer au CCAS les différents canaux de contact avec EDF dans les conditions

Détaillées à l'Article 3,

- Proposer un « Accompagnement énergie » au client particulier d'EDF lorsqu'il est présent aux côtés du travailleur social à l'occasion de son appel téléphonique au pôle Solidarité EDF. Cet « Accompagnement énergie » comprend notamment :

- Un conseil tarifaire pour vérifier l'adéquation entre le contrat de fourniture d'énergie du client avec ses équipements, habitudes ou à ses besoins estimés de consommation d'énergie ;
- Une préconisation d'écogestes pour maîtriser ses consommations d'énergie dans le logement ;
- Un conseil sur les différents moyens de paiement (prélèvement automatique, virement, chèque, carte bancaire, solution eficash La Poste) et le choix de la date de règlement.

- Transmettre aux services sociaux du département, et le cas échéant aux services sociaux communaux, conformément au décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau (ci-après « Décret Impayés ») :

o La liste des clients EDF en situation d'impayés bénéficiaires du chèque énergie

ou d'une aide du Fonds Solidarité Logement.

o La liste des clients EDF en situation d'interruptions de fourniture ou de réductions de puissance maintenus pendant cinq (5) jours.

EDF communiquera uniquement les seules informations nécessaires à l'appréciation de la situation de ces clients telles qu'expressément prévues à l'article 2 3° du Décret Impayés, à savoir les nom et prénom, adresse, option tarifaire pour les clients ayant un contrat d'électricité, montant de la dette et la période de consommation correspondante. Les modalités de communication de ces informations sont précisées à l'Annexe 1 de la Convention.

**Le CCAS s'engage à :**

- Inviter ses travailleurs sociaux, ses salariés et les différentes associations partenaires personnes ou ménages ,

- Accompagner les clients EDF en difficultés de paiement qui ont fait l'objet d'une information par EDF auprès du CCAS conformément aux dispositions du Décret Impayés. En complémentarité avec les services sociaux du département, le CCAS reçoit et accompagne, dans la mesure du possible, les personnes en difficulté de paiement et contacte le pôle Solidarité EDF pour permettre le maintien ou le rétablissement de la puissance souscrite en accompagnement de l'instruction d'une demande d'aide,

- Informer le public sur le dispositif du chèque énergie, son utilisation et les protections associées telles que visées par l'article R.124-16 du Code de l'énergie, et le cas échéant les orienter vers le site du gouvernement (chequeenergie.gouv.fr) ou vers le numéro vert dédié (0 805 204 805, service et appel gratuits). Il s'agira notamment de préciser les modalités d'utilisation du chèque énergie pour le règlement de sa/ses facture(s) soit prioritairement en ligne, sur le site chequeenergie.gouv.fr, l'usage dématérialisé étant plus rapide et plus sécurisé, soit par courrier, en retournant le chèque énergie à EDF – TSA 81401 – 87 014 Limoges Cedex 1, accompagné de la copie d'une facture EDF récente,

- Contacter les services Solidarité EDF dans les conditions prévues à l'Article 3.

La convention est signée pour une durée de 3 ans sans possibilité de reconduction tacite.

**Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**-Autorisent** M. le Président à signer la Convention de partenariat avec EDF dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

**-Désignent** Mme Joelle PALHIER en qualité de Référent Convention

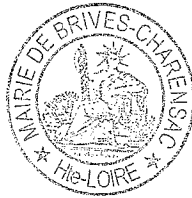
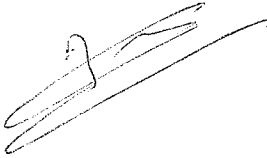
Conseil d'Administration du CCAS 21-04-26

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



**FICHE DE PRESENCE**

**C.C.A.S. du 21-04-2026**

**QUORUM : 9**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Président :**

**Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire**

145 avenue Charles Dupuy  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Membres élus (8) :**

**Monsieur OUILLON Bruno**

2 rue de Genebret  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Madame BELIN Véronique**

16 bis rue de la République  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Madame PALHIER Joëlle**

2 bis rue du garay  
43700 BRIVES-CHARENSAC



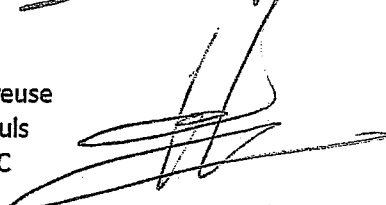
**Monsieur JAVON Serge**

15 Chemin de la Besse  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Madame LEROY Chantal**

9 rue du pont de la Chartreuse  
Le Clos de Corsac Les Tilleuls  
43700 BRIVES-CHARENSAC



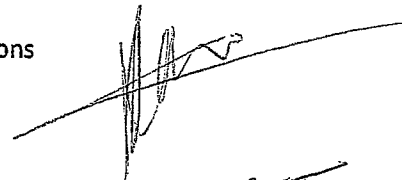
**Monsieur BETHERY Philippe**

9 rue des Myosotis  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Monsieur PUGNET Patrice**

225 chemin du plateau de mons  
12 le clos de farnier  
43700 BRIVES-CHARENSAC



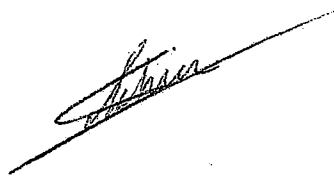
**Madame LAIGRE Sandrine**

Lotissement le Val de Mercoeur  
9, rue des boutons d'or  
43700 BRIVES-CHARENSAC

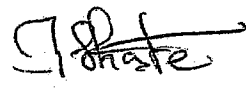


**Membres nommés (8) :**

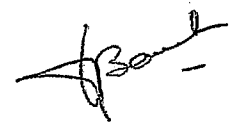
**Monsieur Christian MALROUX**  
14 impasse brunelet  
43700 BRIVES-CHARENSAC



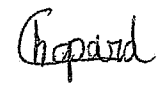
**Madame Raymonde LHOSTE**  
20 route du Monteil  
Le Picardie Le Doullens  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Madame Nicole BESE-BONNET**  
2 Bis Route du Monteil  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Monsieur Frédéric CHOPARD**  
Résidence La Colombe, 89 Av Charles Dupuy  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Monsieur Bernard PAULIN,**  
19 Rue du Ruisseau  
43700 BRIVES-CHARENSAC

**Madame Violaine SOUVETON**  
10 rue de la République  
43700 BRIVES-CHARENSAC

**Madame Nadine MIALON**  
Rue des boutons d'or  
43700 BRIVES-CHARENSAC

**Monsieur David FREJAVILLE**  
9D avenue Pierre Farigoule  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Voix consultatives :**


**I – Services Administratifs :**

**Monsieur Emmanuel DEBARD**  
Mairie  
43700 BRIVES CHARENSAC

**Madame Sophie GARNIER**  
Mairie  
43700 BRIVES CHARENSAC

**Madame CATHERINE BARTHELEMY**  
Maison Pour Tous  
43700 BRIVES CHARENSAC

Publication électronique sur le site  
<https://www.brives-charensac.fr/>  
Le 22-04-2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026  
Reçu en préfecture le 22/04/2026  
Publié le   
ID : 043-264300237-20260421-CCAS\_26\_2104\_00-DE

**III - Membres de la Commission « ENFANCE & JEUNESSE »**

**Madame BRUN Véronique**  
11 avenue des sports  
43700 BRIVES-CHARENSAC

**Madame Carole OLLIER**  
105 allée grenache  
lot les balcons d'Audinet  
43700 BRIVES-CHARENSAC

**Madame BRUN Martine**  
20 Rue du Vieux Brives  
43700 BRIVES-CHARENSAC

JPB- SL

2026/028

C.C.A.S de Brives-Charensac

Séance du 21-04-2026

## Feuillet de clôture

### Numéros d'ordre des délibérations :

#### C.C.A.S :

1. Installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Création de Vice-Présidences en charge de l'action sociale, de la Régie autonome et des Finances
4. Elections des Vice-Présidents
5. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 12/03/2026
6. Délégation de pouvoirs accordée par le conseil d'administration au Président
7. Délégation à M. le Président en vue de recruter du personnel contractuel

#### ACTION SOCIALE :

8. Budget CCAS : affectation de résultat 2025 sur 2026
9. Budget CCAS : BP 2026
10. Subvention 2026 du budget Commune au budget C.C.A.S.
11. Subventions 2026 aux associations
12. Subventions 2026 CAS CCAS et MPT
13. Art 6232 Fêtes et cérémonies : listes des dépenses autorisées par le Conseil CCAS et MPT

#### RÉGIE AUTONOME CENTRE SOCIAL MAISON POUR TOUS :

14. Budget Régie MPT : affectation de résultat 2025 sur 2026
15. Budget Régie MPT : BP 2026
16. Convention Banque alimentaire

#### QUESTIONS DIVERSES

### Liste des membres présents :

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUIILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Philippe BETHERY – Patrice POUGNET -Sandrine LAIGRE – Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Nicole BESSE-BONNET - Frédéric CHOPARD- David FREJAVILLE

#### Étaient représentés :


Étaient excusés : Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Violaine SOUVETON - Emmanuel DEBARD – Véronique BRUN- Carole OLLIER -Martine BRUN

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY -

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Le président de séance

Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance

Sandrine LAIGRE

